

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2018

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,
M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD,
Mme COFFIN, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ASSELIN, M. BOULLOT, M. DELAFOSSE, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL, M. GARNIER,
M. GROS, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR, Mme LEBOSQUAIN, Mme LECONTE,
Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme B. MARIE, Mme MAUMINOT, Mme RENOUF,
Mme RICHE, Mme SEVAUX.

Absents excusés :

Mme FLEURY qui avait donné procuration à Mme PAGNON,
Mme ANTOINE qui avait donné procuration à Mme LEFORT,
M. BIDEL qui avait donné procuration à Mme LESOUEF,
Mme BOULLOT qui avait donné procuration à Mme ESSLING,
M. FURCY qui avait donné procuration à M. LEMARCHANT,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. CHASLES,
M. OSMOND qui avait donné procuration à M. ROSE,
Mme PREVOT qui avait donné procuration à Mme COUSIN.

M. DUVAL, M. FAUVEL, M. HOREL, M. JULIEN, Mme LAMAZIERE, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL,
M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MEERT, M. MORAZIN, M. MORIN, Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : M. BOULLOT.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 février 2018.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire présente les 4 axes structurants de la Loi de Finances 2018 et, de la loi de programmation 2018-2022 qui sont constitués de :

- l'encadrement par l'Etat de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales (plafonnées en moyenne à 1.02 % par an),
- le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur 3 ans,
- la revalorisation des bases fiscales en fonction de l'inflation constatée,
- la DGF gelée en 2018 et un soutien accru pour l'investissement (DETR, DISL).

Par ailleurs, Mme le Maire informe que St Lô Agglo n'est désormais plus éligible à la DETR.

III – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2018

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée que les comptes de gestion du Receveur sont en concordance avec les comptes administratifs de l'ordonnateur. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les comptes de gestion.

IV – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

M. Cailliez rapporte les résultats des différents budgets dont les résultats 2018 cumulés sont :

- Budget général :	256 414,52 €
- Legs Danican :	92 329,11 €
- Legs Dugage :	132 591,93 €
- Legs Le Duc :	138 373,58 €
- Lotissement les Bleuets :	0 € - Budget clos
- Lotissement la Passelaie :	256 608,63 €
- Panneaux photovoltaïques :	14 440,16 €

Conformément à la réglementation, Mme le Maire quitte la séance durant le vote.

Les comptes administratifs et les affectations sont adoptés **à l'unanimité**.

V – BUDGETS PRIMITIFS 2018

Commentaires sur les budgets primitifs

M. Cailliez détaille tout d'abord les recettes de la section de fonctionnement en s'attardant en particulier sur l'évolution du montant des dégrèvements de la taxe d'habitation. Fin 2020, 90 % des foyers en seraient exonérés représentant environ 315 000 € pour la commune.

Ce budget est construit **sans évolution des taux d'imposition communaux** (taux cibles) :

- Taxe d'habitation	:	7.51%
- Taxe foncière (bâti)	:	15.13%
- Taxe foncière (non bâti)	:	29.46%

Les prévisions de recettes sont stables par rapport au budget de 2017 (3.3 M €).

Les dépenses sont ensuite présentées au travers des divers chapitres.

L'ensemble des postes est maîtrisé et les évolutions contenues.

Mme le Maire fait remarquer que, pour cette année 2018, le budget d'investissement (3 208 171 €) est pratiquement égal au budget de fonctionnement (3 295 693 €). Cela démontre le dynamisme de la commune et sa capacité à investir.

Participation financière communale à l'école privée.

Mme le Maire prend la parole pour aborder la participation financière versée à l'école privée du Sacré Cœur. Cette école privée est sous contrat d'association avec l'Etat, ce qui induit obligatoirement pour la commune du lieu d'implantation de participer budgétairement pour les élèves qui sont scolarisés dans le cycle élémentaire.

Historiquement, la commune de Torigni-sur-Vire versait chaque année entre 30 000 € et 33 000 € pour les élèves torignais de maternelle et d'élémentaire.

Une nouvelle convention signée en 2016 entre la commune et l'école prévoit désormais que seule la scolarité des élèves d'élémentaire fait l'objet d'un versement, soit pour 2018 : 12 278 €.

En 2017, l'organisme de gestion (OGEC) de l'école du Sacré Cœur a fait part de difficultés financières liées, d'une part aux conséquences du regroupement des collectivités (moins de communes sans écoles publique dans l'obligation de payer un coût scolaire), et d'autre part, à la fin des contrats aidés.

Suite à une rencontre avec les élus communaux, les responsables diocésains ont évoqué l'éventualité de revaloriser la participation versée par les familles. Mais, cette marge de manœuvre restant faible, elle ne permettra pas d'atteindre l'équilibre des comptes de l'école du Sacré Cœur.

M. Cailliez dit sa ferme opposition à toute participation financière supplémentaire de la part de la mairie, d'autant que la scolarité en maternelle n'est pas obligatoire, et que l'établissement est privé.

Mme le Maire explique qu'il ne s'agit pas de participer à hauteur du coût scolaire d'un élève de maternelle (environ 900 €) mais 3 fois moins. Rappelant que les élèves concernés sont issus de familles habitant la commune, Mme Cousin souhaite que soit favorisée la réussite de tous les enfants, quels que soient les établissements d'enseignement choisis par les familles, car la présence de plusieurs écoles sur le territoire permet ce choix.

M. Cailliez précise que le budget communal réalise déjà un effort financier conséquent en accueillant les élèves du Sacré Cœur à la cantine municipale et en assumant la gestion totale de ce service.

M. Grandin estime que la concurrence entre les écoles peut être saine, et productive de qualité. Il craint plutôt l'apparition de crèches susceptibles de déstabiliser la répartition actuelle des élèves. Il constate la modicité de la somme (5 643 €) correspondant à cette participation supplémentaire demandée pour l'école privée.

Mme le Maire suggère que la décision municipale s'applique dans un premier temps, sur une année.

Par 23 voix pour, 13 voix contre et 8 abstentions, le Conseil Municipal décide d'acter une participation pour les élèves de maternelle su Sacré Cœur (à hauteur du coût scolaire d'un élève d'élémentaire d'école publique) pour l'année 2018.

RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013 - Atténuation de charges	10 000,00
70 - Produits des services du domaine, prestations et ventes diverses	110 890,00
73 - Impôts et taxes	1 643 200,00
74 - Dotations, Subventions et Participations	1 100 189,00
75 - Autres produits de gestion courante	170 000,00
77 - Produits exceptionnels	5 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	256 414,52
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 295 693,52

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	1 126 850,74
012 - Charges de personnels et frais assimilés	1 105 900,00
014 - Atténuation de produits	115 335,00
65 - Autres charges de gestion courante	343 294,00
66 - Charges financières	82 112,00
67 - Charges exceptionnelles	70 798,97
68 - Dotations aux amortissements et provisions	132 838,00
022 - Dépenses imprévues	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	288 564,81
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 295 693,52

Restauration du pigeonnier.

M. Le Champion intervient pour poser la question de la réalisation ou non de la restauration du pigeonnier qui avait fait débat il y a un an.

Lors du vote du BP 2017, le Conseil avait acté le projet de restauration du pigeonnier par une inscription budgétaire de 38 850 € qui avait été provisionnée à cet effet.

M. Lemarchant s'étonne que la question soit à nouveau posée.

Mme le Maire informe que l'estimation initiale du coût (38 850 €) a été revue à la baisse par l'Architecte des Bâtiments de France, puisque la restauration de ce petit patrimoine (situé dans le périmètre du Château) a été descendue à 29 000 €.

En raison de cette question, un nouveau vote est proposé aux conseillers municipaux.

Par 27 voix contre les travaux de restauration du pigeonnier, 9 votes favorables, et 7 absents, le projet est supprimé sur les crédits 2018.

M. Varin regrette cette décision qui aurait permis de sauvegarder un élément du patrimoine torignais, et de son histoire, au lieu de le détruire.

Les autres propositions budgétaires sont acceptées **à l'unanimité**.

NOUVEAUX CREDITS

Nature	BP 2018
SITE TORIGNI-sur-VIRE	553 887
Travaux place de l'Orangerie (complément)	60 000
Réfection revêtement un coté, rue Thiers et bordures	24 324
Réfection revêtement rue Hervé de Mauny	11 784
Réfection revêtement rue du Haut Val	9 263
Réfection revêtement parking allée des Tilleuls	7 866
Effacement des réseaux, rue Dugage, rue Loisel Courson, rue de la Commune par le SDEM: participation de la commune	167 900
Isolation extérieure (bardage Maison des Associations)	94 657
Création parking côté gauche Maison des Associations	10 000
Pose revêtement sol (200m²) centre de loisirs (Agglo : 13 897€)	13 897
Pose faux plafond centre de loisirs	12 908
Réfection éclairage centre de loisirs (Agglo : 9 487€)	9 487
Création bureau (directeur) centre de loisirs (Agglo : 4 040€)	4 040
Mise en lumière du Château et place	97 000
Aménagement sécurité accès toilettes Château	15 000
Diagnostic pignon ouest Château	14 585
Restauration pignon ouest Château (complément)	5 000
Pose menuiseries PVC double vitrage et volets 21B rue Danican	10 622
Pose clôture terrain Treffeu	4 416
Pose rideaux classes maternelles école Arthur le Duc	3 971
Surélévation mur terrain des Cascades (ABF)	3 209
Replantations d'arbres site des étangs	-24 000
SITE GUILBERVILLE	105 531
Réfection revêtement "La Fouquerie"	31 566
Réfection revêtement "Les Hayes"	16 874
Reprise partielle revêtement "Le Ménage"	16 052
Réfection revêtement "Les Vieilles Rues"	6 336
Création passage entre garderie-ancienne cantine	7 543
Eclairage public (pose chambres-canalisation) La Bibauderie	5 642
Insonorisation plafond ancienne cantine	12 748
Acquisition jeux	2 000
Subv, d'équipement pour extension réseau électrique construction de deux poulaillers	1 678
SITE GIEVILLE	140 186
Réfection partielle revêtement "Les Carneveries"	15 468
Salle des Fêtes bardage-ouvertures-construction (supplément)	100 000
Menuiseries PVC double vitrage et volet façade nord école	12 248
Achat jeu (pont de singe) école	1 913
Plus value clôture béton extension cimetière	5 029
Réfection plafond sacristie	3 800
SITE BRECTOUVILLE	23 786
Réfection revêtement "les Ruettes"	8 952
Pose carrelage salle des fêtes (3 côtés)	9 355
Achat 100 Chaises	3 000
Poses stores façade ouest salle des fêtes	2 479
TORIGNY-les-VILLES	1 154 869
Enregistreur de qualité de l'air écoles	1 632
Achat jeux (aire de jeux)	6 000
Panneaux signalétiques villages	25 000
Dépenses imprévues	20 000
Remboursement capital	227 650
Compte de placement	180 000
Déficit d'investissement	691 891,47
SERVICES TECHNIQUES	14 220
Balayeuse Emily Zéphir Kubota	14 220
TOTAL NOUVEAUX CREDITS D'INVESTISSEMENT	1 998 537,47

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A RECOUVRER	102 557,00
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	3 105 594,47
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 208 151,47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL CREDITS A REPORTER	1 209 634,00
TOTAL NOUVEAUX CREDITS	1 998 537,47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 208 171,47

M. Cailliez détaille ensuite le **budget du legs Danican** qui comporte une subvention d'équilibre de 60 000 € versée par le budget de la commune. La commission des Finances a souhaité consommer une part de l'excédent Danican afin de limiter l'apport de la commune pour 2018.

Tarifs cantine

M. Gallier, Maire-adjoint aux affaires scolaires présente les propositions d'évolution des tarifs de la cantine suite au travail de la commission des Affaires Scolaires. Le Conseil adopte les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

<u>Elèves :</u>	
- Familles domiciliées à Torigny-les-Villes :	3.60 €
- Familles domiciliées hors Torigny-les-Villes :	4.70 €
- Occasionnels :	4.70 €
<u>Adultes :</u>	
- Instituteurs et agents municipaux :	8.30 €
- Retraités domiciliés à Torigny-les-Villes :	9.10 €
- Retraités domiciliés hors Torigny-les-Villes :	11.60 €

Les budgets **des legs Le Duc et Dugage**, excédentaires n'appellent pas de commentaire.

Le budget du **lotissement la Passelaie** repose sur l'hypothèse de vente de 10 lots sur les 24 disponibles. M. Cailliez informe le Conseil qu'à ce jour, 12 lots sont déjà réservés. Le budget s'équilibre par une subvention prévisionnelle de 41 000 € provenant du budget de la commune, 100 000 € sur les 487 000 € de l'avance remboursable pourraient réintégrer le budget communal.

Le budget des **panneaux photovoltaïques** (salle des fêtes de Brectouville) nécessite pour l'année 2018 une subvention d'équilibre de 25 000 € afin de rattraper l'absence d'amortissements depuis plusieurs années.

M. Grandin rappelle que suite à la sortie du SDEC de la commune déléguée de Guilberville, à compter du 31 décembre 2017, il s'agit d'estimer le montant du patrimoine à intégrer dans le budget communal : valeur nette du réseau d'éclairage public : 184 734,37 €, et valeur nette du réseau de génie civil de télécommunication : 53 619,00 €. Ces montants seront ensuite intégrés dans le patrimoine du SDEM50.

Pour l'actif et le passif de Torigni-sur-Vire, ce sera la même démarche.

M. Varin en profite pour indiquer que la commune de Torigni-sur-Vire compte 627 points lumineux.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions de budgets.

VI – CREATION DE 4 POSTES

Suite à la présentation de Mme Lesouef, Maire déléguée de Brectouville, le Conseil unanime, décide, à compter du 1er avril 2018 de créer 3 postes au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à 35 H, et 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 31 H.

Ces créations correspondent à des avancements de grade pour 4 agents communaux déjà en poste.

VII- MODIFICATION DELIBERATION BRECTOUVILLE – FRAIS GEOMETRE -

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler les titres : année 2015 : 216 €, année 2017 : 216 € dont le débiteur est M. Claude Alexandre.

VIII- PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de considérer comme éteinte la créance de 30 € détenue par la commune déléguée de Giéville pour la parution du bulletin communal.

IX– QUESTIONS DIVERSES

1) Plan de mise en accessibilité

Les services de l'Etat exigent désormais que le PAVE soit approuvé sur le territoire de la commune nouvelle pour étudier les dossiers de subventions, notamment la DETR. Ce document (consultable en mairie) avait été finalisé par la Communauté de Communes du canton de Torigni fin 2011.

Les PAVE des communes déléguées de Torigni-sur-Vire et de Guilberville sont approuvés par le Conseil Municipal.

2) Bons d'achats UACAI

M. Lemarchant rapporte qu'il a appris que des bénévoles intervenant pour les TAP (Temps d'activités Périscolaires) sont payés en bons d'achat par la mairie.

Mme le Maire dément qu'il s'agisse d'une rémunération.

En fait, pour 4 personnes qui consacrent un grand nombre d'heures aux TAP, des bons d'achats de l'Union des Commerçants ont été attribués comme gratification.

M. Lemarchant demande pourquoi la mairie ne ferait pas pareil pour les bénévoles des associations.

Mme le Maire répond, qu'à la différence des bénévoles associatifs, les bénévoles des TAP sont au service de la commune.

M. Lemarchant informe qu'il se désolidarise de cette pratique.

La séance est levée à 22h30.